

Rapport de la commission des finances sur le préavis n° 06/2025 – Comptes 2024

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances (CoFin) s'est réunie le 19 mai 2025 en présence de la Municipalité et de M. Yves Sesseli, boursier. Elle les remercie pour les compléments d'information fournis au cours de la séance et par la suite. Les 21 mai et 2 juin 2025, la CoFin s'est réunie à nouveau pour délibérer.

Le présent rapport est construit en 4 chapitres :

1. Le premier chapitre propose quelques remarques liminaires et rappelle les principales observations faites par la CoFin lors de l'établissement du budget 2024, à la fin de l'année 2023.
2. Le deuxième chapitre présente les observations générales de la CoFin sur les comptes présentés par la Municipalité.
3. Le troisième chapitre présente les observations détaillées de la CoFin sur les écarts entre le budget et les comptes, dicastère par dicastère.
4. Le dernier chapitre présente les conclusions de la CoFin.

1. Préambule et rappel des éléments saillants du budget

La Cofin tient à souligner la qualité des éléments transmis et notamment la présentation des éléments généraux des comptes sur la base d'une présentation powerpoint en séance. Après cette dernière et une discussion générale des comptes, la CoFin a procédé ensuite à une analyse des écarts entre les comptes et le budget dicastère par dicastère. Ces échanges ont été menés sous la forme d'un échange bilatéral entre chaque Municipal et les deux personnes de référence de la CoFin, selon le document présentant l'organisation de la CoFin avec le nouveau règlement de la Commune. Comme l'année précédente, ces échanges bilatéraux ont pu être menés dans une atmosphère détendue et constructive.

Le budget correspondant aux comptes faisant l'objet du préavis 06/2025 avait été présenté, discuté, modifié et accepté par 50 voix pour, une voix contre et une abstention lors de la séance du Conseil communal du 8 décembre 2023.

Pour le budget 2024, la CoFin observait que la direction du budget prise en 2023 résultant des intentions politiques de la Municipalité s'était renforcée avec une augmentation des subventions pour l'efficacité énergétique et la durabilité et une augmentation des frais d'entretien pour les bâtiments.

Il était relevé en particulier que l'amélioration envisagée du résultat sur la base du budget était principalement issue d'une augmentation des recettes fiscales budgétées (+ CHF 1'112'000.-, +4.5%) justifiée par une augmentation de la population et moins conservatrice de l'estimation des recettes fiscales budgétées que les années précédentes.

A noter que le Conseil Communal avait accepté deux amendements au projet présenté par la Municipalité :

- Le compte 101 – Conseil Communal - 101.300.300 Jetons présence, vacations, commissions a été amendé à CHF 40'000.- au lieu de CHF 34'000.-.
- Le compte 348 – Refuges - 34801.423.100 Refuge de Cully – Revenus locatifs : revenu de CHF 4'500.- au lieu de CHF 0.
- Le compte 513 Primaire ASCL – Compte 513.352.200 Enseignement primaire ASCL : charge de CHF 1'586'500.- au lieu de CHF 1'498'500.-.

A noter aussi que la Conseil communal a accepté deux crédits supplémentaires présentés dans le préavis 11/2024, portant sur :

- Pour les travaux relatifs à l'immeuble sis place du Village 7 à Grandvaux, le compte 34302 Hôtel du monde - compte 34302.314.100 – Entretien a été augmenté à CHF 73'800.- (+CHF 28'800) et le compte 35203 -Grande Salle – compte 35303.314.100 – Entretien a été augmenté à CHF 43'800.- (+CHF 28'800).
- Pour les travaux d'assainissement des eaux usées et pluviales à la rue St-Georges 10 à Grandvaux, le compte 461 – Réseau d'égouts – compte 461.314.402 – Réfection – Collecteurs EC/EU a été augmenté à CHF 260'000.- (+CHF 80'000.-).

Enfin, selon la communication de la CoFin en séance du Conseil communal du 17 juin 2024, la CoFin a accepté la demande de crédit extra-budgétaire suivante :

- Pour le plan directeur et Plan d'affectation communal, le compte 420 – Aménagement du territoire – compte 420.318.510 – Honoraires – Prestations de service a été augmenté de CHF 50'000.- à CHF 100'000.-.

2. Observations générales sur les comptes

a. Résultat : mise en perspectives de l'évolution financière historique

Les orientations et choix politiques souhaités (renforcement du développement durable, renforcement de la rénovation des bâtiments) pour le budget 2024 se sont matérialisés de manière différenciée : les entretiens des bâtiments ont augmenté plus que prévu alors que l'augmentation des subventions pour le développement durable a été largement en deçà de ce qui était envisagé. En conséquence, les charges maîtrisables sont en légères baisse relativement à l'exercice 2023.

Les charges intercommunales et liées aux canton (dites « non maîtrisables ») sont stables, en relation notamment à la stabilité des revenus fiscaux 2024 qui impactent directement les charges cantonales.

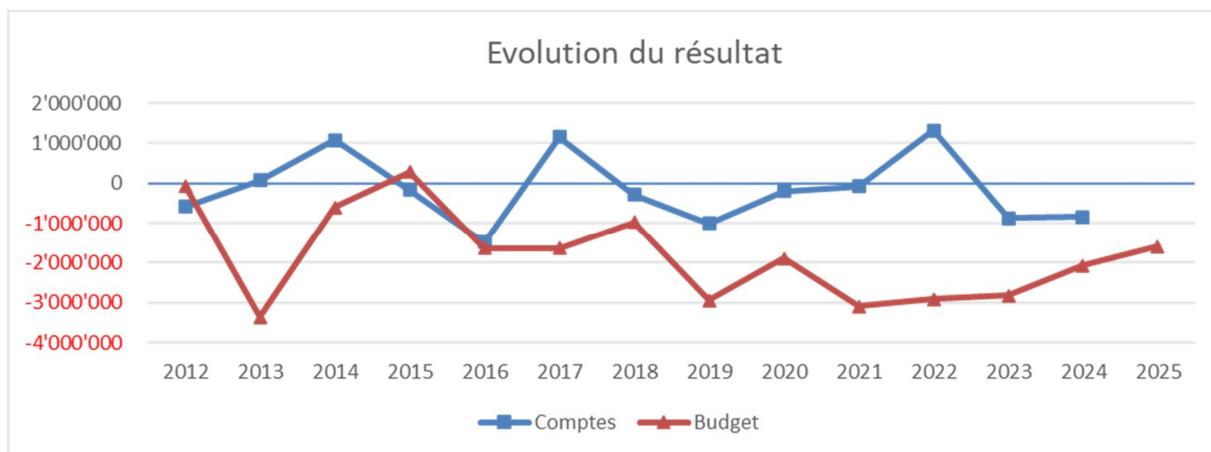
Les revenus fiscaux sont stables, reflétant deux évolutions: une baisse des revenus d'impôts sur les personnes physiques, compensée en partie par une hausse des revenus de l'impôt foncier et des droits de mutations.

Les revenus des patrimoines continuent leur croissance avec près de 4.0 MCHF contre 3.7 MCHF en 2023 et 3.2 MCHF en 2022 (en faisant abstraction de la vente de la parcelle O en 2023 et 2022). Cette augmentation sur plusieurs années reflète principalement la mise en fonction progressive du plateau de la gare (DDP Equitim, Bâtiment plant robert).

Les revenus de type taxes, émoluments et ventes présentent une diminution relativement à 2023 qui avait été impacté positivement par les indemnités liées aux pertes de récoltes des vignes communales engrangées par l'emprise des travaux de la gare (+250 KCHF). L'exercice 2024 est par contre en ligne avec les exercices 2022 et précédents, malgré la baisse des revenus de ventes d'eau potable et de taxes d'épuration, expliquée par la Municipalité dans son rapport.

b. Résultat : écart entre les comptes et le budget

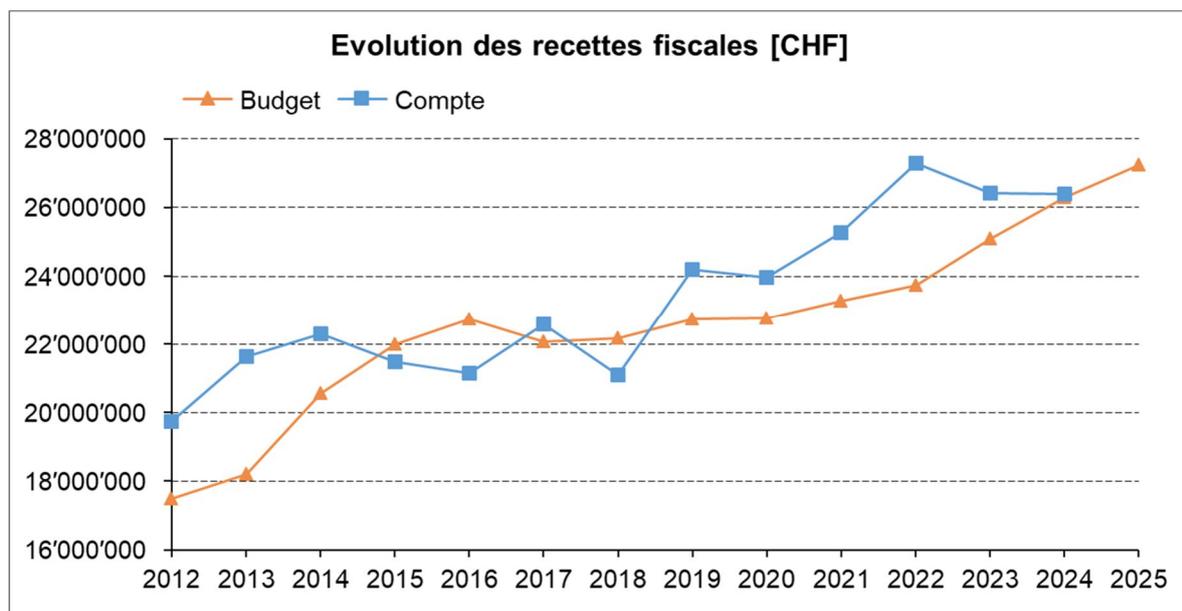
A l'image des exercices depuis 2016, les comptes sont meilleurs que le budget ne le laissait présager.



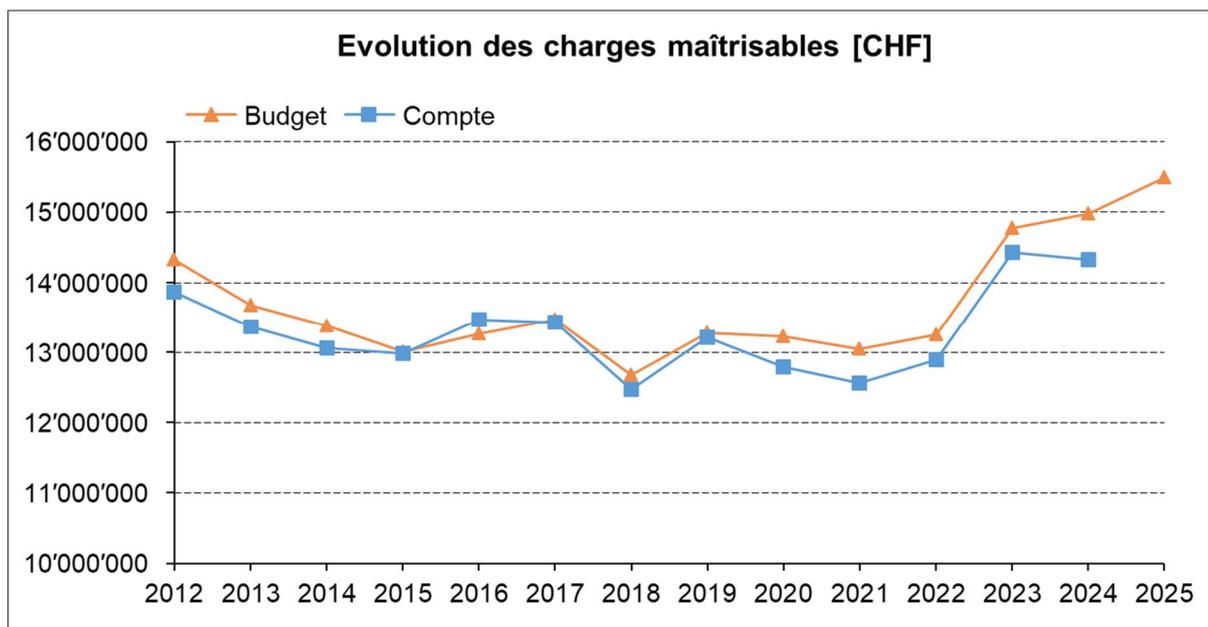
Source : Bourse Communale

Comme expliqué dans le rapport 2023, la persistance de cet écart s'explique en partie par une approche historiquement prudente sur les estimations fiscales, et le fait que les budgets des charges maîtrisables sont des autorisations de dépenser, mais pas une obligation.

Les comptes 2024 sont plus proches du budget que pour l'exercice 2023. Cette différence s'explique essentiellement par l'approche moins prudente de l'estimation des recettes fiscales relevée dans l'établissement du budget 2024. Les recettes fiscales 2024 sont dès lors très proches de celles qui avaient été estimées dans le budget.



Quant aux charges maîtrisables, elles restent en-dessous du budget à un niveau comparable à l'exercice précédent : les charges effectivement engagées sont en légère baisse (-95 KCHF) alors que le budget présageait d'une légère augmentation (+ 200 KCHF).



Cette année, les charges non maîtrisables sont inférieures au budget de plus de 1 MCHF, provenant principalement d'une contribution à la facture sociale inférieure de 800 KCHF à celle budgétée. Cette différence est expliquée par la Municipalité dans son rapport : les acomptes au budget étaient basés sur l'année fiscale 2022 qui était particulièrement bonne pour la commune, et les impôts conjoncturels de l'ensemble des communes vaudoises ont été supérieurs aux prévisions, diminuant d'autant la contribution régulière à la facture sociale.

c. Contrôles budgétaires et dépassements

Globalement, les charges maîtrisables sont inférieures à celles qui avaient été budgétées. Néanmoins, des dépassements budgétaires sur des comptes / chapitres sont existants.

La Commission des finances a interrogé la Municipalité quant à la gestion budgétaire, à savoir comment sont déléguées les responsabilités de budget et comment sont gérés les éventuels dépassements. La Municipalité a expliqué adopter une démarche pragmatique :

- Le suivi budgétaire est délégué dans une large part aux chef.fe.s de service.
- Les décisions relatives à des éventuels dépassements sont en général prises par le Municipal, en concertation avec le chef de service.
- En cas de dépassement jugé important par le Municipal, sans norme de référence, ce dernier amène le sujet en Municipalité. En fonction de la discussion en Municipalité, une demande de crédit extra-budgétaire est adressée au conseil communal dans le cadre d'un préavis.

La CoFin a constaté que la Municipalité n'a pas de seuil tant en pourcentage qu'en valeur absolue afin de qualifier un dépassement comme significatif ou non.

La Municipalité a fait en outre savoir que les budgets des frais d'entretien en bâtiment sont gérés de manière «globale». L'établissement du budget force la Municipalité à attribuer des montants d'entretien par bâtiment. La Municipalité fait au mieux pour attribuer les montants au plus juste de ses attentes. Néanmoins, elle doit gérer le budget de manière plus globale dans la mesure où la priorisation des travaux d'entretien dans le domaine des bâtiments doit jouir d'une certaine flexibilité. Par exemple, un changement de locataire ou des incidents peuvent amener la Municipalité à prioriser des travaux d'entretien qu'elle n'avait pas prévu, et en conséquence à reporter des travaux qu'elle avait envisagés.

En plus des analyses détaillées présentées au chapitre 3, la CoFin a procédé à une analyse globale des dépassements dans les comptes de charges maîtrisables uniquement et a pu constater que :

- Hors entretien des bâtiments (selon paragraphe précédent), les comptes 2024 présentent 6 comptes avec un dépassement de plus de CHF 20'000.- et trois comptes ont été dépassés de plus de CHF 50'000.-. A titre de comparaison, les comptes 2023 présentaient 9 comptes avec un dépassement de plus de CHF 20'000.- et deux comptes dépassés de plus de CHF 50'000.-.
- Le total des frais d'entretien des bâtiments a été dépassé de 107'343 CHF, pour atteindre CHF 1'063'443.- CHF. En 2023, le total des frais d'entretien des bâtiments avait été dépassé de CHF 172'568.-.

La CoFin a pu constater que le règlement interne de la Municipalité stipule que tout dépassement doit être autorisé par la Municipalité, et que toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du conseil communal par voie de communication écrite. La CoFin constate donc que la Municipalité a un règlement interne qui n'est pas en accord avec la pratique.

La Commission des finances en profite aussi pour rappeler que le règlement communal voté en octobre 2022 prévoit que la Municipalité peut engager des crédits supplémentaires, jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 50'000.-, moyennant le préavis financier de la commission des finances sans l'acceptation du conseil communal, qui est informé dans un second temps.

Bien que les dépassements soient justifiés, la CoFin estime que le suivi budgétaire peut encore être renforcé. En outre, elle estime que le système pragmatique adopté par la Municipalité n'est plus en adéquation avec les besoins d'une commune de plus de 5'000 habitants, gérant un budget total de l'ordre de 40 MCHF. La CoFin formule dès lors le vœu ci-dessous.

Vœu 2025.1

La Commission des finances souhaite que la Municipalité établisse un processus normé (montant / pourcentage) de dépassement budgétaire, indiquant clairement dans quelles situations elle doit demander l'autorisation de la CoFin ou du Conseil communal relativement à un dépassement.

En outre, consciente que le règlement interne de la Municipalité n'est pas de la compétence du conseil communal, la CoFin recommande néanmoins à la Municipalité de revoir ses procédures internes d'autorisation de dépassement du budget et qu'elle fasse évoluer son règlement interne en conséquence pour être en adéquation avec celles-ci. En principe, la logique interne à la Municipalité devrait être cohérente avec les processus normés de demandes de dépassement à la CoFin et au Conseil Communal.

d. Perspectives financières

La Municipalité a remis à la commission des finances une mise à jour des perspectives financières. Les hypothèses principales ont peu évolué et les perspectives financières restent relativement proches de celles envisagées lors de la dernière présentation de ces dernières dans la communication 04-2024.

En plus d'un scénario moyen, la Municipalité a remis à la Commission des finances des scénarios optimistes et pessimistes des perspectives financières, correspondant à un souhait émis à plusieurs reprises par la Commission des finances. La CoFin remercie vivement la Municipalité pour ces analyses complémentaires.

En comparant le scénario moyen de ces perspectives aux scénarios optimiste et pessimiste, la CoFin observe que :

- L'hypothèse principale différenciant les scénarios de perspective financière est le taux de croissance des recettes fiscales. Le scénario moyen envisage un taux de 2.19 %, correspondant

à la moyenne de la croissance du point d'impôt sur les dernières années, le scénario pessimiste porte cette croissance à 1 %, et le scénario optimiste à 3 %.

- La Municipalité n'a pas pris d'hypothèses différentes sur les évolutions des coûts, pour ne pas refléter des choix politiques dans les scénarios financiers qui pourraient justement dépendre des évolutions des revenus.
- A l'horizon 2030, en fonction de ces trois scénarios, la marge d'autofinancement se situerait à 2.4 MCHF pour le scénario pessimiste, 4.2 MCHF pour le scénario moyen et à 5.6 MCHF pour le scénario optimiste.

La CoFin estime que la sensibilité sur les hypothèses d'évolution sont raisonnables. Des hypothèses plus fines pourraient être prises à différents niveaux, mais à ce stade cela n'apparaît pas nécessaire pour apprécier la marge d'évolution possible à moyen terme.

Avec l'évaluation pessimiste, la marge d'autofinancement stagnerait autour de la marge d'autofinancement 2024 qui se situe à environ 2.2 MCHF. Bien que positive, une telle marge d'autofinancement serait largement insuffisante pour financer les investissements à venir et les perspectives stagnantes ne laisseraient pas d'autre choix que de trouver des alternatives pour financer ces investissements.

Avec l'évaluation optimiste, la marge d'autofinancement montrerait une progression réjouissante. Même si elle pourrait être encore insuffisante en 2030 pour les investissements envisagés, les perspectives d'augmentation n'inciteraient pas à une vente significative du patrimoine, ni à une augmentation des impôts.

e. Rapport de la fiduciaire

La Municipalité a transmis le rapport de révision de la fiduciaire qui atteste que selon leurs travaux de contrôle, les comptes ont été tenus conformément à la loi sur les Communes et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes.

Elle a formulé deux observations portant sur le chapitre 46 – épuration et le chapitre 81 eau potable qui ne sont pas à l'équilibre, alors que ces domaines devraient être autofinancés. La Municipalité a déjà initié les mesures visant à trouver à court ou moyen terme un équilibre sur ces dicastères.

Au-delà de ces observations, la fiduciaire relève notamment que, de son point de vue :

- Le budget des dépenses est globalement tenu.
- La comptabilité est bien tenue et de manière régulière. Elle permet de présenter des résultats et situations intermédiaires à tout moment.

La fiduciaire relève que certains processus de validation des dépenses sont suivis sans pour autant avoir été formalisés. La Municipalité travaille à la documentation formelle de ces processus.

f. Errata

Des coquilles se sont glissées dans la brochure des comptes, qui ne nécessitent pas d'amendement dans la mesure où ces petites erreurs ne sont pas sur les comptes directement, mais sur des récapitulatifs ou rappels. De concert avec la Municipalité, la CoFin les communique ci-dessous :

- p. 93, le poste 9280 – fonds « Service du feu » est de CHF 93'278.75 au lieu de CHF 93'275.75, portant le total des passifs est de CHF 78'905'031.76, au lieu de CHF 78'905'028.76.
- les crédits supplémentaires votés dans le cadre du préavis 11-2024 n'ont pas été portés au budget reporté dans la brochure à la p. 40 pour le compte 34302.314.100, p. 49 pour le compte 35303.314.100 et p.63 pour le compte 461.314.402.

- le crédit supplémentaire accepté par la CoFin portant sur le compte 420.318.510 n'a pas été reporté à la p.55 de la brochure du budget.
- p. 83-86, certains travaux d'entretien des bâtiments n'ont pas été reportés dans le tableau récapitulatif, mais les totaux de ce récapitulatif sont corrects.

3. Observations détaillées par dicastère

a. **Autorités** (Chapitres 10), **Administration** (Chapitre 11), **Finance** (Chapitre 2) **et affaires sociales** (chapitre 62 – Contrôle des habitants, comptes 710.365.510 à 710.365.530 et chapitre 72)

Les engagements pour la voirie et la conciergerie n'ont pas pu se réaliser et ont dû être compensés par des intérimaires ; en conséquence, le budget personnel (110.301.100) est inférieur d'environ CHF 162'000.-, alors que le budget du personnel intérimaires (110.308.000) est en dépassement d'un montant légèrement supérieur (+ CHF 174'000.-).

Les frais de recrutements sont plus élevés que prévu reflétant notamment les difficultés de recrutement.

Le compte Attribution provision débiteur ACI (210.381.900) n'était pas budgété dans la mesure où ces éléments sont donnés par le canton et correspondent à l'augmentation de provision pour les contentieux fiscaux du canton.

b. **Domaines** (chapitres 31 - Terrains, 32 - Forêts, 33 – Vignes et caves) **et voirie** (chapitres 431 – Véhicules, Matériel, Outillage, 440 – Parcs, promenades, Cimetières)

Les revenus de la vente de bois (320.435.500) sont plus faibles ; cela est essentiellement dû à des volumes de coupes plus faibles. En outre, le bois a été dévalorisé par des problèmes de champignons. Dans ce chapitre, les frais de la centrale de bois sont inférieurs ; cela est lié à un départ de personnel et des difficultés de recrutement.

A l'image des comptes 2023, de nombreux comptes de charges sont en dépassement au chapitre 33, notamment les frais de reconstitutions, les contrats de vignolage, les achats d'étiquettes, et bouchons, l'achat de matériels de cave, les produits et fournitures divers, etc. La Municipalité a pu expliquer les sources de ces différents dépassements tels que la commande de nouvelles étiquettes, le rééquipement de la cave de Villette, les entretiens des murs par les vigneron tâcherons, etc....La CoFin s'étonne néanmoins que ces dépassements soient similaires en 2023 et en 2024. Elle recommande à la Municipalité d'apporter une plus grande attention à l'établissement du prochain budget pour ces chapitres.

Les frais de constats de décès (640.318.900) sont en dépassement d'environ CHF 9'000.-. Une partie de ces frais sont néanmoins refacturés à des tiers (640.435.600) pour tous les décès survenus à l'hôpital de Lavaux et sont ensuite refacturés aux familles.

c. **Patrimoine bâti** (chapitres 34 – Bâtiments du patrimoine financier, 35 – Bâtiments du patrimoine administratifs)

Chapitre 34 Bâtiment du patrimoine financier

341 Bâtiments Cully

34110 Ch. de Courseboux 2 - Plant Robert

34110.423.100 Revenus locatifs :

Les revenus locatifs du Chemin de Courseboux 2 – Plan Robert augmentent de manière significative sur ce compte en 2024 (CHF 410'952.- vs CHF 200'654.-). Cela est dû au fait que la période de location s'est faite sur l'entièreté de l'année en 2024 contre seulement 6 mois en 2023.

Chapitre 35 Bâtiments du patrimoine administratifs

351 Bâtiments Cully -35104.312.400 Achat combustibles

353 Bâtiments Grandvaux - 35301.312.400 Achat combustibles

Malgré le budget 2024 prévoyant des achats de combustible, aucune dépense pour 2024. Cela s'explique par le fait que les capacités de stockages de combustible pour les Collèges du Vanel et Genevrey permettent de faire l'approvisionnement lorsque le prix est le plus bas, ce qui n'était pas le cas en 2024.

d. Urbanisme, énergie, durabilité et police des constructions

Chapitre 14 Environnement et développement durable

140 Environnement et développement durable

140.365.910 Subventions fonds de développement durable

Comme déjà mentionné, on constate un décalage entre les demandes de subventions annoncées et les réalisations effectives, ce qui se traduit par des charges très en dessous du montant budgété (CHF16'630.- vs CHF 350'000.-), les subventions étant allouées une fois les travaux terminés.

140.480.900 Prélèvement fonds développement durable

Du fait de la faible consommation du fonds, les prélèvements sont inférieurs à ce qui était budgété. (CHF93'212.- vs CHF420'000.-)

Chapitre 42 Service de l'urbanisme

420 Aménagement du territoire

420.318.510 Honoraires – Prestations de service

Augmentation de charge suite au préavis favorable de la COFIN à la demande de la Municipalité du crédit supplémentaire n°2024/01 de CHF 50'000.- relatif au Plan directeur (PDCom) et Plan d'affectation communal (PACom)

e. Sécurité, sports, manifestations, ports et rives

Chapitre 1 Administration générale

110 Administration

110.317.010 Fête nationale

Montant plus élevé que budgété dû à des achats plus importants de nourriture. Par ailleurs, M. Demierre nous indique que certains éléments ont pu être utilisés par la Société de sauvetage et ont été refacturés par la Commune (env. CHF 5'000.-).

110.365.901 Dons divers

Montant plus élevé que budgété dû à l'augmentation du nombre de jeunes inscrits dans des clubs sportifs et sociétés locales pouvant bénéficier du montant forfaitaire de 50.-/ an.

Chapitre 15 Loisirs, animation culturelle

152 Sociétés locales

152.365.910 Subventions aux sociétés

Une diminution des demandes de subvention induit une diminution des charges.

Chapitre 17 Sports

171 Terrain Ruvines

171.312.300 Consommation électricité

La hausse substantielle par rapport au budget (CHF2'049.- vs CHF1'000.-) est due selon le boursier à une consommation plus élevée, ainsi qu'à une facture d'acompte d'énergie (gaz pour les vestiaires) CHF 800 imputée dans le compte au lieu du compte 171.312.400

172 Tioleyre – installations

172.312.300 Consommation électricité

Là encore, il nous est indiqué que la consommation plus élevée que le budget et les comptes 2023 est due à une utilisation plus intensive des infrastructures (Tennis-Foot).

Chapitre 43 Routes

432 Parkings, places de parc

432.427.290 Revenu bornes électriques

Ces revenus ne comprennent pas le parking Cully Gare (compte 35112.427.210). Ce qui veut dire que les CHF 30'621.- de pénalités indiquées en page 65 sont l'addition des pénalités liées aux deux comptes (parking et places de parc (432) et parking Cully Gare (35112)).

Chapitre 47 Cours d'eaux, rives, port

470.314.700 Entretien cours d'eau et plages

On constate une hausse substantielle tant par rapport au budget 2024 que par rapport aux comptes 2023. Le boursier, M. Y. Sesseli nous précise que cela est dû à l'évacuation des bois des rives suite à la tempête d'avril, prise en charge en partie par une subvention cantonale de CHF 38'900.- (compte 470.451.600).

f. Infrastructures et mobilité

Chapitre 18 Transports publics

180 Transports publics

180.331.100 Amort. oblig. – Pra Grana aménagement interface : la remise du chantier a eu lieu le 17.12.24 et à ce moment l'approbation de la DGMR n'était pas encore reçue. Donc pas aux comptes 2024.

Chapitre 19 Service informatique

190 Service informatique

190.311.100 Achat matériel, équipements, logiciels : report de l'achat d'une licence pour e-admin à 2025.

Chapitre 43 Routes

430 Routes

430.318.900 Honoraires et frais d'études – Prestations de service : pas toutes les études facturées en 2024 et réserve pour éventuels frais d'avocats en lien avec le chantier OFROU.

Chapitre 44 Parcs, promenades, cimetières

440 Parcs, promenades, cimetières

440.314.102 Entretien courant – Fontaines : report de différentes rénovations notamment à Aran, principalement due à la difficulté de trouver les artisans.

Chapitre 81 Service des eaux

811 Réseau d'eau

Le chapitre n'est plus équilibré faute de disponible sur le fonds. La taxe a déjà été mise à son maximum. Une solution concernant le pompage d'eau à Cully est en cours d'élaboration, ce qui permettra de diminuer les coûts et revenir à l'équilibre.

811.314.410 Entretien courant – Fuites : les fuites avaient diminué les années précédentes, mais elles sont à nouveau en augmentation en 2024 ; en outre détection plus précoce grâce au nouveau système.

811.435.100 Vente d'eau : moins de consommation notamment en lien avec la météo estivale.

812 Réseau d'eau des vignes

812.314.100 Entretien réseau des vignes : entretien au cas par cas, selon les fuites détectées.

Chapitre 82 Service électrique

820 Service électrique

820.312.300 Électricité éclairage public : Romande Energie facture par acomptes ce qui entraîne un décalage par rapport à l'élaboration du budget.

g. Écoles, tourisme, culture et assainissement

Chapitre 15 Loisirs animation culturelle

152 Sociétés locales

152.365.900 Subventions culturelles

Les charges inférieures aux montants budgétés sont dues à des spectacles qui ont bien fonctionné et généré moins de coûts.

Chapitre 16 Tourisme

160 Tourisme

160.365.300 Contribution à Montreux – Vevey Tourisme

Le Municipal Raymond Bech nous précise que la répartition financière entre les communes membres se fait sur la base d'une clé de répartition à critères multiples et pondérés, soit :

- Une première tranche à raison de CHF 4,50 par habitant des communes membres
- Sur le solde : $\frac{1}{4}$ selon un mix nombre d'entreprises du tertiaire et nbre de cafés restaurants, $\frac{3}{4}$ selon un mix population/nbre de lits/nuitées d'hôtels.

Soit pour Bourg-en-Lavaux une participation de CHF 135'000.- sur un budget de CHF 2'924'000.- Cette clé est renégociée tous les 5 ans.

160.365.321 Cartes touristiques – Trans. Lavaux card

Malgré le fait que les nuitées augmentent dans notre commune, les coûts liés aux cartes touristiques Trans. Lavaux Card diminuent. R. Bech précise que plusieurs hôtes ne demandent pas systématiquement la Lavaux Card, donc nous ne payons pas le forfait par nuitée de CHF 1,47 pour leurs nuitées.

Chapitre 45 Ordures ménagères – déchets

450 Déchets taxes

On constate une baisse du coût de transport et d'élimination des déchets verts : R. Bech précise que le volume traité n'a que légèrement augmenté avec un coût d'élimination semblable à 2023. La baisse s'explique par les coûts de transports moins chers depuis la déchèterie que pour le porte-à-porte. -Les citoyens ont plus tendance à se déplacer à la déchèterie plutôt que les déposer devant chez eux.

450.330.100 Défalcation – Pertes sur débiteurs

On constate une hausse tant par rapport au budget 2024 qu'aux comptes 2023 de ce montant. R. Bech précise que ce montant peut fluctuer d'année en année car la comptabilisation des pertes se fait généralement dès le prononcé de faillite ou l'émission d'un acte de défaut de biens. Il y a eu un cumul de cas en 2024.

450.434.205 Taxe déchets verts

Revenu plus élevé qu'escompté grâce à la vente de plus de vignettes.

Chapitre 46 Réseau d'égouts- Épuración

460 Épuración

De manière générale en matière d'épuración des eaux usées, M. R. Bech précise que l'année 2024 a été une année plus pluvieuse que 2023 qui a eu pour conséquence moins d'achat d'eau (notamment pour les jardins). Par contre les eaux traitées à la STEP ont inclus plus d'eaux de pluie, sachant que le réseau des canalisations en unitaire (récolte eaux usées et eaux de pluie ensemble) est encore important sur la commune (la mise en conformité se fait régulièrement mais pas encore terminé).

4. Conclusions

La CoFin tient encore à remercier la Municipalité et le boursier pour les échanges cordiaux et l'ensemble des informations fournies dans le cadre de l'inspection des comptes 2024. Elle les remercie en particulier pour les différents scénarios de perspectives financières proposés, comme demandé par la CoFin l'an dernier.

La CoFin profite aussi de ce rapport pour remercier la Municipalité et le boursier pour la mise en place des indicateurs de suivi financier tout au long de l'année, destinés à renseigner la CoFin sur le suivi de la situation financière de la Commune selon le nouveau règlement communal.

A l'image des exercices précédents, les comptes sont meilleurs que le budget 2024, reflétant principalement des dépenses «maîtrisables» et une facture sociale inférieure au budget.

Malgré ces constats, la situation financière de la Commune reste sous pression : les comptes ne sont pas équilibrés et la marge d'autofinancement reste significativement insuffisante pour financer les investissements à venir. De ce fait, la CoFin encourage encore et toujours la Municipalité à bien prioriser ses investissements et à considérer la vente sélective de bâtiment du patrimoine pour financer les rénovations à venir des bâtiments.

La CoFin a pu inspecter les comptes et poser toutes les questions qu'elle souhaitait à la Municipalité. Cette dernière a fourni les explications nécessaires en toute circonstance, et la CoFin a été convaincue par les explications apportées aux différents écarts observés entre les comptes et le budget. La CoFin n'a ainsi aucun amendement à proposer pour les comptes qui sont présentés.

Les comptes présentés par la Municipalité montrent que le budget des dépenses a globalement été tenu ; néanmoins la CoFin a pu constater qu'une marge de progression existait quant à la rigueur du suivi du budget, et notamment dans les demandes de crédits supplémentaires ou les communications envers le conseil communal. Pour cette raison, la CoFin a formulé le vœu 2025.1, rappelé ici :

Vœu 2025.1

La Commission des finances souhaite que la Municipalité établisse un processus normé (montant / pourcentage) de dépassement budgétaire, indiquant clairement dans quelles situations elle doit demander l'autorisation de la CoFin ou du Conseil communal relativement à un dépassement.

Consciente qu'elle n'a pas pu respecter le délai de 10 jours pour que la Municipalité donne réponse pour la séance du conseil du 23 juin, la CoFin ne s'attend pas à une réponse dans l'immédiat de la Municipalité, mais elle se réjouit d'avoir son retour lors d'une prochaine séance du Conseil Communal.

Fort de ce qui précède, la commission des finances invite le conseil communal de Bourg-en-Lavaux à accepter le préavis 06/2025 tel que présenté.

Bourg-en-Lavaux, le 13 juin 2025

La commission des finances :

Christian Currat

Anne Baehler Bech

Chantal Ostorero

Nicolas Potterat

Stéphane Massy